



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES

Accusé de réception en préfecture
041-244100806-20141215-
CONSEIL15121420-DE
Date de l'émission : 03/03/2015
Date de réception préfecture : 03/03/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 décembre 2014**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Etaient présents :

Pour La Ferté-Imbault :

Monsieur Pascal COLART délégué titulaire,

Pour Marcilly-en-Gault

Madame Agnès THIBAUT et Monsieur Bernard CHAUVIN délégués titulaires,

Pour Orçay

Madame Michèle MOREAU déléguée titulaire,

Pour Pierrefitte-sur-Sauldre

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN délégués titulaires,

Pour Salbris

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Emmanuelle ROEKENS, Madame Françoise RANCIEN et Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI délégués titulaires,

Pour Selles-Saint-Denis

Monsieur Pierre MAURICE, Madame Isabelle MAURE et Monsieur Max BURON délégués titulaires,

Pour Souesmes

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE et Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN délégués titulaires,

Pour Theillay

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE et Monsieur Claude LELAIT délégués titulaires

Absents excusés et Pouvoirs

Madame Isabelle GASSELIN – Pouvoir à Monsieur Pascal COLART
Madame Marie-Laure CHOLLET- Pouvoir à Madame Emmanuelle ROEKENS
Monsieur Jean-Yves THEMIOT,
Monsieur LAURE arrivée à 17h30 – Pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard CHAUVIN

OBJET : -----

SIGNATURE DU MARCHE DES ASSURANCES

Responsabilité Civile – Protection Juridique – Dommage aux biens – Flotte Automobile

Nombre de membres
en exercice : 23

Nombre de membres
présents : 20

VOTE :

Pour : 22

Abstention :

Contre :

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la CCSR avait, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville de Salbris et la Ville de Souesmes, lancer une consultation pour les assurances Responsabilité Civile, Protection Juridique, Dommages aux biens et flotte automobile.

Dans un premier temps, les lots RC, PJ et Dommages aux biens n'ont fait l'objet d'aucune proposition. La Ville de Salbris a donc relancé une procédure pour contractualiser au 1^{er} janvier 2015.

La SMACL a été retenue pour la flotte automobile et la compagnie d'assurances AXA a obtenu les contrats concernant la Responsabilité Civile, la Protection juridique et les Dommages aux biens.

Monsieur le président demande l'autorisation de signer les 4 contrats d'assurances concernant la CCSR.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les contrats suivants auprès d'AXA ASSURANCES, 1rue du Berry à SALBRIS (41300) :
 - **DOMMAGES AUX BIENS : N°6562435804**
 - **PROTECTION JURIDIQUE : N°6544636004**
 - **RC PRESTATAIRE DE SERVICE : N°6526764904**

- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer le contrat d'assurance suivant auprès de la la SMACL, 41 avenue Salvador Allende à NIORT (79031) :
 - **FLOTTE AUTOMOBILE : N° 3040-01**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

